

Flash information Petite enfance

n° 16 du 18 janvier 2023

ACCOMPAGNEMENT PAR LES CAF DES ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT ET DES MAISONS D'ASSISTANTS MATERNELS

1/ Expérimentation « Vers des crèches sans perturbateurs endocriniens » : bilan et perspectives

Dans le cadre du programme lancé fin 2021 « Vers des crèches sans perturbateurs endocriniens » le Conseil Départemental et la Caf souhaitent promouvoir la démarche de santé environnementale dans les établissements d'accueil du jeune enfant. Neuf structures se sont engagées dans la démarche de formation et d'accompagnement assuré par Label Vie à l'origine du label Ecolo crèche.

Suite à un diagnostic individuel, un plan d'actions a été retenu autour de cinq thématiques :

- Agir pour un lieu de vie sain,
- Nettoyer sans polluer,
- Eduquer à l'environnement,
- Alimentation durable
- Hygiène et cosmétique.

A l'issue de ce programme, certaines d'entre elles poursuivront la démarche jusqu'à la labellisation « Ecolo crèche ».

Pour mémoire, la nouvelle réglementation dans le cadre de l'ordonnance du 19 mai 2021 doit inscrire l'activité de la structure d'accueil dans une démarche en faveur du développement durable.

Le renouvellement d'un deuxième appel à projets est en cours d'étude sous une forme qui reste encore à définir.

Pour prendre connaissance du compte rendu du colloque, cliquez sur l'image.



2/ PSU : prolongation du barème national des participations familiales à compter du 1^{er} janvier 2023

Le barème national des participations familiales pour la tarification dans les établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje) financés par la prestation de service unique (Psu) applicable en 2022 est prolongée à partir du 1^{er} janvier 2023.

Pour retrouver les montants applicables, cliquez [ici](#).

3/ Rendez-vous des acteurs de la petite enfance

N'oubliez pas le prochain temps d'échanges entre les acteurs Petite Enfance tarnais qui aura lieu :

le mardi 24 janvier 2023

de 14 h 00 et 17 h 00

Amphithéâtre des archives départementales

1 avenue de la Verrerie - 81013 Albi

Nous aborderons le dernier sujet du cycle de rencontres dédié à la réforme des modes d'accueil : **le référentiel bâtimentaire**.

Merci d'utiliser ce lien afin de vous inscrire :

<https://forms.gle/E1XALKoMUoHHZLU76>

4/ Projets investissement pour les EAJE PSU et les MAM

Dans l'attente de la signature de la nouvelle Convention d'objectifs et de gestion courant 2023, les demandes d'aides financières des collectivités locales et des associations (investissement) dans le cadre du Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune Enfant (PIAJE) ou du Fonds de Modernisation des Eaje (FME) peuvent toujours être déposées à la Caf du Tarn, par mail, à l'adresse suivante : action-sociale@caf81.caf.fr.

Les dossiers soumis à validation des membres du conseil d'administration de la Caf, lors de la commission d'action sociale qui se déroulera **le 6 juin 2023**.

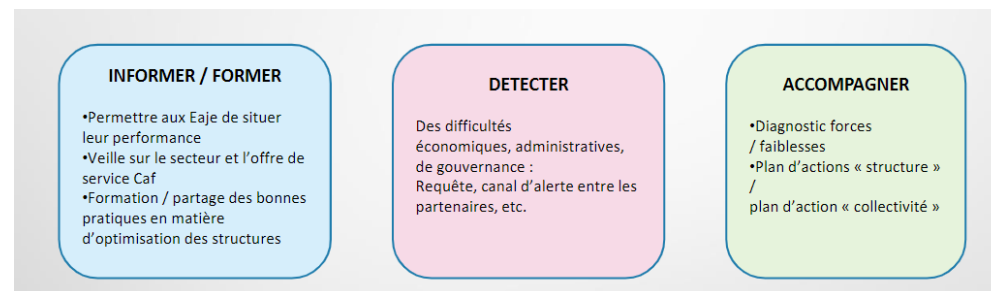
Il convient de préciser que les travaux / achats ne doivent pas être réalisés avant la décision de la Caf. Afin de présenter les dossiers en commission au plus tard le 6 juin, ceux-ci doivent nous parvenir **au plus tard le 7 avril 2023**.

Pour préparer au mieux votre demande de financement (préparer le projet, le budget prévisionnel...) et connaître les modalités d'accompagnement financier de la Caf, il convient de se rapprocher du conseiller technique de la Caf référent sur votre territoire.



5/ Accompagnement des structures fragiles

La Caf du Tarn agit en faveur du repérage et de l'accompagnement des structures Petite Enfance fragiles dans le cadre de la démarche IDA (Informer, Détecter, Accompagner).



Dans ce cadre, l'association « rESSources », retenue pour accompagner la mise en œuvre de la démarche à compter de 2023, va proposer des réunions d'information en direction des structures Petite Enfance du Tarn.

Celles-ci se tiendront les **15 et 17 mars 2023 à partir de 13 h 30** sous forme de visioconférence. Les liens pour les inscriptions vous seront adressés ultérieurement.



6/ Schéma départemental des services aux familles (SDSF)

Le Schéma départemental des services aux familles constitue une feuille de route stratégique dont se dotent les partenaires pour définir le sens et le futur de leurs interventions en matière de services aux familles, aux enfants et aux jeunes. Il est issu d'un processus d'élaboration conjoint, associant les principaux partenaires institutionnels et associatifs concernés.

Le Schéma couvre la période 2022-2026 ; le comité départemental des services aux familles sera installé le 9 février 2023, sous la présidence du Préfet du Tarn.

Au titre de la petite enfance, **trois actions fortes** sont identifiées :

- ✓ Développer de nouveaux modes d'accompagnement pour soutenir l'accueil de la petite enfance ;
- ✓ Développer des réponses aux besoins d'accueil en horaire atypique ;
- ✓ Renforcer l'accueil et l'accompagnement des enfants et des familles en situation de vulnérabilité.

Elles feront l'objet de la mobilisation à venir des partenaires impliqués dans la démarche.

Pour aller plus loin, le Schéma départemental des services aux familles est consultable sur le caf.fr. **Pour y accéder, cliquer sur l'image.**



7/ Guide MAM

Le Guide pour la création d'une Maison d'Assistants Maternels à l'usage des porteurs de projet, réalisé par la Caf du Tarn en collaboration avec les services de PMI et la MSA Midi-Pyrénées Nord, a été mis en ligne sur le caf.fr.

Vous le retrouverez en cliquant sur l'image.

